

**DÉPARTEMENT
DE LA COTE D'OR**

VILLE DE DIJON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 7 décembre 2023

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (12) M. HOAREAU, Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme CHOLLET, Mme GINDRE, Mme VIAN, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme JACQUENET, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, M. MEZUI représenté par Mme CHOLLET, Mme HERVIEU représentée par Mme GINDRE, M. FOUSSET représenté par M. FOUILLOT.

Membres excusés : (1) Mme JACQUEMARD.

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023.

Délibération n° : 53-2023

Objet : Intervention aux abords du CHRS Sadi Carnot – dispositif « aller vers » – convention avec l'ADEFO

En mai 2023, une rencontre s'est déroulée à l'initiative de Madame Nathalie KOENDERS, Première adjointe au Maire de Dijon et de Monsieur HOAREAU, Vice-Président du CCAS de Dijon avec des riverains de la rue Sadi Carnot autour de la présence sur l'espace public de nombreuses personnes. Pour qualifier cet attroupement, les riverains utilisaient les termes bagarres, alcoolisation, usage de stupéfiants et dégradation du quartier.

Cette situation impliquait des réponses concertées et complémentaires autour de la recherche de tranquillité publique, mobilisant la police municipale, mais aussi en terme de prise en charge adaptée des publics concernés.

Une nouvelle rencontre avec les habitants a eu lieu en juin, la prochaine étant en cours de préparation.

Sur la dimension sociale, il a été décidé, en lien avec l'Etat, de confier à deux opérateurs connaissant bien ces publics, l'Association Dijonnaise d'Entraide des Familles Ouvrières (ADEFO) et la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail (SDAT), de mettre en oeuvre une modalité d'intervention autour du recrutement de deux intervenants sociaux sur une période de 6 mois à compter du mois de juillet 2023.

Face à des difficultés rencontrées pour procéder à ces recrutements du côté de la SDAT, c'est l'ADEFO qui s'est saisie pleinement de l'action.

Ainsi, depuis l'été plusieurs professionnels se partagent une intervention qui vise à proposer des activités aux personnes présentes dans l'attroupement de la rue Sadi Carnot, sur des lieux variés (maison à Billy-les-Chanceaux, FAM de Vesvrottes, étang royal de Longvic, pisciculture de Corgoloin) et autour d'activités diverses : pétanque, barbecue, pêche, jeux de cartes, etc. Ces sorties à la journée peuvent réunir jusqu'à 15 personnes.

Une convention établie entre le CCAS de la Ville de Dijon et l'ADEF0 rend compte des engagements des parties :

- Mise en œuvre de ces réponses par l'ADEF0 ;
- Versement d'un soutien du CCAS de la Ville de Dijon à cette action à hauteur de 19 139 €, à parité avec l'Etat.

Un premier point d'étape a permis de mettre en avant les réalisations et constats suivants :

- Après une nécessaire période de prise de contact et de tissage de liens de confiance, les activités indiquées ont permis à plusieurs personnes d'exprimer leur satisfaction d'un environnement différent et apaisé, engendrant de moindres consommations ;
- Près de 60 personnes sont rencontrées/accompagnées dont 40 accueillies régulièrement au CHRS Sadi Carnot ;
- Observations par la police municipale d'une baisse de la présence en rue autour de Sadi Carnot ;
- Des liens avec les vigiles de l'Intermarché Drapeau ont favorisé la baisse des nuisances sur ce site ;
- Bien que moins fréquentes, des incivilités subsistent, maintenant la vigilance des riverains.

Face à ces observations, il importe de faire évoluer le contenu d'intervention auprès de ces publics en orientant vers des réponses de remise en activité pour permettre à ceux d'entre eux désireux de s'inscrire dans cette proposition d'en bénéficier.

Le lien conservé avec la SDAT sera bénéfique à la vue du lancement par cette association d'un Dispositif Première Heures dès le début d'année 2024 visant précisément à proposer une remise en activité à des publics qui en ont durablement été éloignés. Un autre partenariat avec la SEDAP sera également renforcé pour approcher les publics du dispositif TAPAJ.

Il importe de privilégier cette évolution tout en considérant nécessaire de poursuivre l'accompagnement mis en œuvre depuis juillet bien que dans des proportions moindres. Ainsi il sera demandé à l'ADEF0 de maintenir une réponse visant à proposer des activités aux personnes présentes dans l'espace de rue proche du CHRS Sadi Carnot et de poursuivre les liens avec les structures qui pourraient connaître ces personnes.

Ces nouvelles orientations feront l'objet d'une convention annuelle en début d'année 2024.

Dans ces conditions, les membres du conseil d'administration :

- approuvent la convention entre le CCAS et l'ADEF0 et autorisent le Président ou le Vice-Président à signer le document correspondant ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale et son exécution ;

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1